



COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES
GENERAL SECRETARIAT



PRESS RELEASE

324th Council meeting
- Agriculture -
Brussels, 13 and 14 January 1975

President: Mr Mark Clinton
Irish Minister for Agriculture

48 e/75 (Presse 2)
che/JH/ja

The Member State Governments and the Commission of the European communities were represented as follows:

Belgium:

Mr Albert LAVENS Minister for Agriculture

Denmark:

Mr Niels Anker KOFORD Minister for Agriculture and Fisheries

Germany:

Mr Josef ERTL Minister for Agriculture
Mr Hans-Jürgen ROHR State Secretary, Ministry for
Agriculture

France:

Mr Christian BONNET Minister for Agriculture and
Rural Development

Ireland:

Mr Mark CLINTON Minister for Agriculture and
Fisheries

Italy:

Mr Giovanni MARCORÀ Minister for Agriculture
Mr Arcangelo LOBIANCO State Secretary, Ministry for
Agriculture
Mr Egidio CARENINI State Secretary, Minister for
Industry

Luxembourg:

Mr Jean HAMILIUS	Minister for Agriculture
Mr Albert BERCHEM	State Secretary, Minister for Agriculture

Netherlands:

Mr A.P.L.M.M. VAN DER STEE	Minister for Agriculture and Fisheries
----------------------------	---

United Kingdom:

Mr Frederick PEART	Minister for Agriculture, Fisheries and Food
--------------------	---

The Commission:

Mr P.J. LARDINOIS	Member
-------------------	--------

o

o

o

The Council dealt with the following questions:

14.1.75

FIXING OF PRICES FOR THE 1975/1976 MARKETING YEAR

The Council held a discussion to orient thinking on the fixing of prices for the 1975/1976 marketing year.

During the discussion all the delegates expounded their ideas on the Commission proposals for specific products and allied measures, such as the Directive on mountain and hill farming and farming in certain less-favoured areas, and the Directive on a special aid measure for young farmers.

Following these discussions the Council agreed to resume its examination of all the problems in this file at its next meeting.

14.1.75

SALE OF SKIMMED MILK POWDER FROM PUBLIC STOCKS

The Council agreed in principle to the Regulation on the sale of skimmed milk powder from public stocks for supply to developing countries.

Under the terms of this Regulation, a quantity of skimmed milk powder not in excess of 100,000 metric tons may be sold at a reduced price (50% of the price of purchase by the intervention agency) to non-profit making charitable organizations for supply to developing countries.

In the initial stage of implementing this Regulation, a maximum of 50,000 metric tons will be made available. Once this amount has been used up, the Commission will report to the Council and, if necessary, amend the implementing provisions to the Regulation.

14.1.75

SUGAR

The Council discussed the question of the Community's sugar supply.

Since this question is linked with the special situation of certain Member States, the situation on the Community and world markets, and with the negotiations at present in progress with the African, Caribbean and Pacific States, the Council agreed to continue its discussions of this matter in an overall context at its next meeting.

VARIOUS DECISIONS

The Council adopted, in the official languages of the Communities, the Regulations amending

- Regulation No 120/67/EEC of the Council on the common organization of the market in cereals (Article 3);
 - Regulation (EEC) No 1968/73 laying down general rules to be applied in the event of the cereals market being disturbed;
 - Regulation No 139/67/EEC of the Council laying down general rules for granting export refunds on cereals and criteria for fixing the amount of such refunds.
-

Bruxelles, le 10.1.1975.

VDP/je

Remis au télex à :

"PRIORITE P-1"

Note BIO (75) 13 aux Bureaux Nationaux
c.c. aux Membres du Groupe et à MM. les Directeurs Généraux des DG I et X

PREPARATION CONSEIL AGRICOLE

La réunion des ministres de l'agriculture qui se tiendra à Bruxelles à partir de lundi 16 heures et qui durera deux jours, sera le début d'une difficile négociation sur les prix agricoles pour l'année 1975/76. Si tout va bien, les ministres se mettront d'accord à la fin d'une deuxième réunion prévue pour les 20 et 21 janvier et qui, selon le scénario habituel, ne se terminera que le 22 janvier aux petites heures du matin.

DIFFICULTES MONETAIRES

1. Le marathon s'annonce cette année particulièrement difficile à cause de l'absence totale d'un dénominateur commun réunissant les intérêts des différents Etats-membres. Comment, par exemple, satisfaire à la fois, par une même augmentation des prix agricoles garantis, les producteurs allemands et les producteurs français qui ont subi une hausse des coûts à la production deux fois plus forte que celle ressentie par les producteurs allemands ? Comme la Commission l'a indiqué dans son rapport sur la situation de l'agriculture en 1974 (voir P-84 de 1974) l'instabilité monétaire a fortement contribué à l'évolution divergente de la position des agriculteurs dans les Etats-membres. Dans les pays à monnaie forte (République Fédérale et Bénélux) les augmentations des coûts à la production ont été de loin inférieures à celles qui se sont produites dans les pays à monnaie faible. Ceci nous amène automatiquement à constater que la protection reçue par les agriculteurs des pays à monnaie forte sous la forme de montants compensatoires monétaires (aides à l'exportation, taxes à l'importation) devra progressivement disparaître.
2. Le système des montants compensatoires avait été établi pour préserver le fonctionnement du marché commun agricole. Il avait pour but d'éviter que les producteurs agricoles ne ressentent les conséquences de l'instabilité monétaire mais créait, par là même, des distorsions de concurrence, pour ne pas parler des difficultés administratives. Aussi, la Commission avait-elle essayé à plusieurs reprises de convaincre le Conseil de la nécessité d'abolir progressivement ce système. En incluant à nouveau une pareille proposition dans ses propositions de prix pour la campagne 1975/76, la Commission ne veut pas seulement mettre fin aux désavantages des montants compensatoires : ce premier pas vers l'abolition des montants semble, en effet, être le seul moyen pour sortir du dilemme posé par l'évolution divergente des coûts à la production.
3. La Commission a proposé une augmentation moyenne des prix de l'ordre de 9 %. Tenant compte de l'effet sur les revenus agricoles de plusieurs mesures connexes proposées par la Commission (aides pour les producteurs de viande bovine, application du régime pour l'agriculture de montagne et de certaines zones défavorisées, aides pour les jeunes agriculteurs), l'augmentation moyenne peut être estimée à 10 %. Vu les augmentations des coûts de production, ce chiffre est trop élevé pour l'agriculture de la République Fédérale et du Bénélux et est trop bas pour les agriculteurs français. Pour surmonter cette difficulté, la Commission a proposé de "réévaluer" le DM de 5 % par rapport à l'U.C. et les monnaies du Bénélux de 2,7 %. On reprendrait ainsi aux agriculteurs de ces pays ce qu'ils auraient reçu de trop. Les montants compensatoires monétaires seraient, en même temps, diminués dans une même proportion. Une "déévaluation" du Ffr de 3,5 % par rapport à l'U.C. permettrait de donner aux agriculteurs français une compensation pour ce qu'ils n'auraient pas retiré de l'augmentation des prix. L'Italie, le Royaume-Uni et l'Irlande ne font pas partie de ce schéma. L'Italie a

déjà "dévalué" la lire de plus de 20 %, le Royaume-Uni d'environ 8 % et l'Irlande d'environ 12 %. Pour ces deux derniers pays, il faut également tenir compte de l'effet du rattrapage de leurs prix agricoles au niveau communautaire.

REACTIONS

1. Déjà lors d'un premier tour de table sur les propositions de prix qui a eu lieu lors du Conseil Agricole du 10 décembre, le ministre allemand, M. Ertl, avait annoncé sa vive opposition à une démobilitation des montants compensatoires allemands. La Belgique avait également exprimé des réserves tandis que les Pays-Bas semblaient, eux, ouverts à la proposition. La commission agricole du Parlement Européen proposera, le 16 janvier, au cours de sa session plénière à Luxembourg, une réévaluation du DM par rapport à l'U.C. de 3 % sans toucher à la valeur "agricole" des monnaies bénéluxiennes. Le Comité Economique et Social partage les préoccupations de la Commission "en ce qui concerne un retour progressif à un marché agricole unique" mais il ajoute que les producteurs agricoles devront être protégés contre les conséquences négatives de décisions monétaires. Le COPA a déclaré que "en l'absence de parités stables, des mesures compensatoires, notamment à la frontière, sont nécessaires". Comme nous l'avons déjà dit, les propositions de la Commission visent à donner à tous les agriculteurs ce qui leur est dû. Il ne s'agit pas de démobiliser les montants au détriment des producteurs. La "dévaluation" proposée pour le Ffr ne fait pas l'objet de commentaires des différentes institutions puisqu'il est en faveur des producteurs. Le ministre français, M. Bonnet, s'y est cependant déclaré opposé.
2. En ce qui concerne les propositions d'augmentation mêmes, seul le COPA a fait une demande concrète : 15 % en moyenne. La commission agricole du Parlement Européen, sans indiquer de pourcentage, est d'avis que les propositions de la Commission ne suffisent pas. Le CES ne s'est pas prononcé sur ce point. Les ministres ont déjà fait part, le 10 décembre, de leurs premières réactions sans avoir toutefois donné d'indications quant aux pourcentages souhaités (voir note BIO (74) 290 suite 1 du 10.12.1974). Le Comité Spécial Agriculture qui a, mardi et mercredi derniers, préparé les discussions du Conseil de la semaine prochaine, n'a pas tenu, lui non plus, de véritables discussions sur le niveau des augmentations; il s'est plutôt attaché aux aspects techniques des propositions comme, par exemple, la méthode de calcul retenue par la Commission, les relations de prix à l'intérieur des différents secteurs, etc.
3. Des travaux du Comité Spécial, on peut encore retenir que la délégation britannique a déposé un mémorandum concernant la viande bovine. Celui-ci propose une diminution considérable des prix d'intervention dans ce secteur allant de 10 à 20 %. Les producteurs seraient compensés par des aides directes. Selon le mémorandum, ce système coûterait au FEOGA autant que les propositions de la Commission mais permettrait aux consommateurs de réaliser de grandes économies.
4. Outre les prix 1975/76 et les mesures connexes (mesures agro-monnaies, aides viande bovine, aides aux jeunes agriculteurs, agriculture de montagne), l'ordre du jour du Conseil de lundi et mardi prochains comprend encore des questions vétérinaires et sanitaires, la vente de 100.000 tonnes de lait en poudre d'intervention à bas prix en faveur des pays en voie de développement (voir IP(74) 226), le mémorandum de la Commission sur des mesures d'urgence en matière de sucre (voir IP(74) 222) et, last but not least, le chapitre du nouveau régime communautaire sucrier concernant les garanties à donner aux pays ACP. En ce qui concerne ce dernier point, tout dépendra évidemment des négociations ACP-Commission qui se tiendront ce week-end à Bruxelles et sur lesquelles nous vous tiendrons au courant.

(à suivre)

Amitiés,

B. OLIVIERI



COMMISSION
DES
COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Groupe du Porte-Parole

Bruxelles, le 14 janvier 1975.

VDP/je

Remis au télex à :

"PRIORITE P-1"

Note BIO (75) 13 suite 1 aux Bureaux Nationaux
c.c. aux Membres du Groupe et à MM. les Directeurs Généraux des DG I et X

CONSEIL AGRICOLE

PRIX AGRICOLES

La discussion s'est entièrement déroulée en restreinte et ne semble avoir rien apporté qui aille au-delà de ce qui se savait déjà.

POUDRE DE LAIT

Le Conseil s'est mis en principe d'accord avec la proposition de la Commission de livrer 100.000 tonnes de poudre de lait provenant de nos stocks d'intervention (actuellement d'environ 370.000 tonnes) aux organisations internationales comme la Croix-Rouge, PAM, etc.. Ces organisations obtiendront la poudre à 50 % du prix d'intervention et la livreront aux pays en voie de développement. Pour les détails, voir IP(74) 226.

(à suivre)

amitiés,

B. OLIV

[Signature]
RO SANTARELLI



Bruxelles, le 14 janvier 1975
VdP/mh

PRIORITE P - 1

Remis au télex à 16.00 h

Note BIO(75) 13 (suite 2) aux Bureaux Nationaux
cc. aux Membres du Groupe et à MM. les Directeurs généraux DG I et X

CONSEIL AGRICOLE

Ce matin les ministres ont entamé la discussion produit par produit en commençant par les céréales et la viande bovine.

CEREALES

En ce qui concerne l'augmentation moyenne proposée par la Commission (8 à 12 %), celle-ci a été considérée comme trop élevée par les pays producteurs de viande (la France, le Danemark, l'Italie, le Royaume-Uni et le Luxembourg) qui ont souligné que les céréales constituent un facteur de coût de production pour les éleveurs. Les Allemands, dans le souci de limiter les augmentations sur toute la ligne, ont demandé que les augmentations restent entre 7 et 10 %. Des augmentations supérieures ont été demandées par les Italiens pour le blé dur et le riz, tandis que les Irlandais se sont prononcés pour des augmentations plus fortes en faveur du blé tendre et de l'orge.

Plusieurs délégations (les Pays-Bas, la Belgique, l'Irlande) ont fait le lien entre le pourcentage d'augmentation et les mesures agro-monnaies, ces dernières ayant évidemment un effet décisif sur les augmentations-mêmes. Le Royaume-Uni a demandé qu'un régime d'importation spécial soit retenu pour certaines céréales riches en protéines en provenance des pays-tiers (Canada, Etats-Unis), dont les boulangeries anglaises ont besoin pour produire la qualité demandée par les consommateurs britanniques. Ce régime prévoirait une sorte de quota d'intervention sans prélèvements, auquel M. Lardinois s'est opposé en mettant l'accent sur la distorsion de concurrence qui pourrait en résulter. En ce qui concerne la hiérarchie entre produits végétaux et animaux, M. Lardinois a une fois de plus rappelé que la situation des marchés actuelle demande des augmentations supérieures pour les céréales; la Commission n'a certainement pas l'intention de bouleverser sa politique à long terme qui met plutôt l'accent sur la production animale.

VIANDE BOVINE

Pour ce secteur de production, les Français ont demandé une augmentation de 12 %. La Commission avait proposé 7 % pour le prix d'orientation, mais une augmentation moins forte pour le prix d'intervention. La France ne veut pas que la marge entre le prix d'orientation et le prix d'intervention soit agrandie et elle trouve en cela l'appui des Allemands, des Italiens et des Irlandais. La Belgique et le Luxembourg sont ouverts à la proposition de la Commission; les autres délégations étant d'avis que l'augmentation de 7 % est trop élevée et reste d'ailleurs théorique puisque les producteurs n'en bénéficieront pas.

L'aide directe que la Commission avait proposée pour compenser les pertes des producteurs provenant d'une hausse moindre du prix d'intervention et qui devrait être réservée aux animaux mâles, a été accueillie avec un préjugé favorable par les délégations française, irlandaise, italienne et anglaise. (X) La Belgique et les Pays-Bas se sont déclarés peu enthousiastes, tandis que le Danemark s'est opposé au principe-même des aides directes. Sur ce dernier point, la délégation anglaise avait présenté un mémorandum demandant que chaque Etat membre ait l'option entre un système d'intervention à 91 % du prix d'orientation tel que proposé par la Commission et un système comportant une combinaison de l'intervention et de l'aide directe.

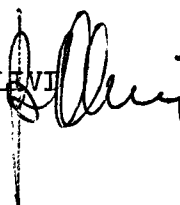
(x) Les deux premières souhaitant toutefois une extension aux animaux femelles.

Les Anglais prévoient dans leur proposition une intervention à 70 % du prix d'orientation avec un complément sous forme d'aide directe pour garantir un prix minimum aux producteurs. M. Lardinois ainsi que les délégations danoise et néerlandaise ont fait valoir que l'application des "deficiency payments" dans un secteur de la viande aurait certainement des conséquences dans les autres secteurs. Si par exemple le prix à la consommation pour la viande bovine tombait à un niveau très bas suite à l'introduction de ce système, les consommateurs se détourneraient d'autres viandes comme la volaille, et le porc. Par conséquent, l'on devrait s'attendre à des difficultés dans ce dernier secteur impliquant sans doute des dépenses importantes pour le FEOGA. Le papier britannique n'a pas tenu compte de ces éléments et ne fait état que des avantages considérables pour les consommateurs.

Les ministres reprendront leurs travaux cet après-midi à 15.15 h. sans beaucoup d'enthousiasme pour une session de nuit. La réunion se terminera donc probablement à une heure raisonnable, mais la décision finale sera réservée à la réunion de la semaine prochaine où une ou deux sessions de nuit seront inévitables. (à suivre)

Amitiés,

B. OLIVI



COMMISSION
DES
COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Groupe du Porte-Pareil

Bruxelles, le 15 janvier 1975.
VDP/je
Remis au télex à : 10.30 heures

"PRIORITE P-1"

Note BIO (75) 13 suite 3 aux Bureaux Nationaux
c.c. aux Membres du Groupe et à MM. les Directeurs Généraux des DG I et X

CONSEIL AGRICOLE

SUCRE

Mardi soir vers 20 heures, les ministres de l'agriculture se sont séparés dans une atmosphère assez maussade après une session restreinte sur le sucre. La Commission avait proposé une deuxième tranche, portant sur 300.000 tonnes, pour les importations subventionnées en provenance des pays tiers. Tout comme pour la première étape qui portait sur 200.000 tonnes et qui est actuellement épuisée à 43.000 tonnes près, les subventions devaient être fixées par adjudication. Pour l'ensemble des deux tranches, soit 500.000 tonnes, la Commission prévoyait pour le FEOGA des dépenses de l'ordre de 200 MUC. La proposition de la Commission semble avoir été fraîchement accueillie par la France, l'Allemagne et la Belgique, ce qui n'a pas contribué à améliorer l'humeur des Anglais qui ont déjà assez de difficultés à se mettre d'accord avec les pays ACP sur le prix du sucre en 1975. La discussion continuera lundi et mardi prochains.

HUILE D'OLIVE

Au début de l'après-midi, les ministres ont eu une courte discussion sur l'huile d'olive. Comme l'année dernière, la délégation italienne a menacé de bloquer tout progrès sur le paquet des prix si elle n'obtenait pas assez pour l'huile d'olive. Elle a souligné à cette occasion les aspects sociaux du dossier : l'huile d'olive représente en effet la seule source de revenus pour bon nombre de petits producteurs. M. Lardinois, rappelant sa promesse de proposer un système révisé dans ce secteur avant le 1.4.1975, a démontré en chiffres que, dans la situation actuelle du marché, les propositions de la Commission assuraient aux producteurs un revenu (243 U.C./100 kilos) de loin supérieur au prix garanti (145 U.C./100 kilos). Suite à cela, une querelle a éclaté sur les chiffres relatifs aux prix du marché et aux augmentations des coûts à la production. Le tout fut alors renvoyé à la semaine prochaine.

PRODUITS LAITIERS

L'un des points les plus intéressants dans la discussion sur les produits laitiers était la "renaissance" d'une proposition de la Commission au sujet de la coresponsabilité financière des producteurs en cas d'excédents. Messieurs Ertl et Peart ont tous deux proposé de diminuer le prix d'intervention si les stocks d'intervention venaient à dépasser un certain seuil. M. Ertl s'est montré plus précis en proposant une diminution de 0,75 % du prix d'intervention dès que la moyenne (sur douze mois) des stocks d'intervention viendrait à dépasser un chiffre se situant entre 150.000 et 225.000 tonnes. M. Lardinois n'a pu que s'en féliciter.

En ce qui concerne les propositions d'augmentation (6 % le 1.2.1975, et 4 % le 1.9.1975, cette dernière concernant seulement le beurre), le Danemark, le Royaume-Uni et l'Allemagne se sont prononcés en faveur d'augmentations moindres tandis que les délégations belge, française et luxembourgeoise auraient voulu davantage. L'augmentation en deux étapes a fait l'objet de plusieurs réserves alors que certaines délégations se prononçaient en faveur d'une augmentation égale pour le beurre et la poudre. M. Lardinois a répondu que l'augmentation en deux étapes permettrait de réaliser des économies de l'ordre de 120 MUC par rapport à celle que l'on réaliserait en une étape et a ajouté que la Commission maintient son but d'arriver en 1978 à une relation de prix 50/50 entre les matières grasses et les matières azotées. La situation actuelle du marché (petits stocks de beurre : 150.000 T,


grands stocks de poudre : 370.000 t) nécessite cependant une certaine prudence dans le secteur de la production.

Le Royaume-Uni et l'Allemagne ont demandé que le FEOGA intervienne à 50 % dans le financement de l'aide nationale à la consommation de beurre (proposition de la Commission : aide maximum 45 U.C./100 kilos dont le FEOGA paie 5 U.C.). L'Allemagne et l'Irlande ont en outre demandé que l'aide pour le "beurre social" soit maintenue à son niveau actuel (131 U.C./100 kilos) et ne soit pas diminuée à 10 U.C. M. Lardinois a souligné les aspects financiers et la place prédominante du secteur laitier dans le budget du FEOGA. En ce qui concerne les apports de la PAC pour le consommateur britannique, M. Lardinois a rappelé le fonctionnement des montants compensatoires qui ont permis aux britanniques d'acheter plus de 150.000 tonnes de beurre "communautaire" (surtout en RFA) à un prix très bas. Le "beurre social", selon M. Lardinois, est une mesure conjoncturelle, dépendant de la situation du marché et qui deviendrait trop chère si on la rendait permanente.

Ce Conseil n'a donc, comme prévu, pas donné de résultats et ceux-ci seront, dans la meilleure hypothèse, à attendre pour la réunion des 20 et 21 janvier.

Fin

Amitiés,



M. SANTARELLI